

À renvoyer au :

Service Droit des Jeunes
26 rue Godefroid à 5000 Namur
OU faxer au n°081/22.82.64

Je soussigné(e),

Nom, prénom :

Organisme :

Adresse :

Code postal et ville :

Téléphone - fax :

E-mail :

M'inscris à la journée

«Exclusions scolaires : échec de la pédagogie»

et

verse la somme de 20 euros sur le numéro de compte : 001-2420033-56

en mentionnant mon nom et «Exclusions»

Date

Signature

Le Service Droit des Jeunes Namur-Luxembourg est régulièrement interpellé en matière de droit scolaire. À titre indicatif, cette matière représentait en 2008 plus de 26 % des consultations et plus de 32 % des dossiers. S'agissant plus particulièrement des exclusions scolaires, les constats réalisés au travers des différentes interventions du service mettent l'accent, souvent de manière évidente, sur certains dysfonctionnements tels qu'une législation peu connue du public, des droits non garantis dans les textes et une application des lois déficiente. En Communauté française, cette problématique a touché 2618 familles au cours de l'année scolaire 2007-2008. Plus d'une décennie d'application du décret «missions» nous semble être l'occasion de dresser le bilan de cette procédure.

Renseignements pratiques

Date : le jeudi 3 décembre 2009

Lieu : Maison de la culture de Marche-en-Famenne, Chaussée de L'Ourthe, 74, 6900 Marche-en-Famenne

Coût : 20 euros pour la journée, dossier, dîner et pause compris

Numéro de compte : 001-2420033-56

L'inscription sera prise en compte dès réception du paiement.

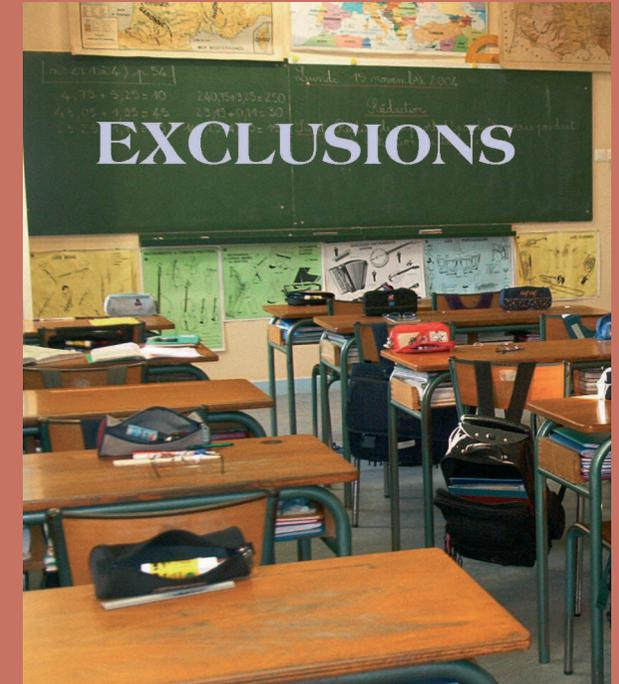
Parking gratuit

Renseignements :

Service Droit des Jeunes de Namur au 081/22.89.11, de 9h00 à 17h00

Journée d'étude

«Exclusions scolaires : échec de la pédagogie»



à la
Maison de la culture
de Marche-en-Famenne



PROGRAMME

«Exclusions scolaires : échec de la pédagogie»

8H45 ACCUEIL

9H00 INTERVENTION D'UN REPRÉSENTANT DU CABINET DE MADAME MARIE-DOMINIQUE SIMONET, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE EN COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

9H15 LA PROCEDURE D'EXCLUSION SCOLAIRE

Présentation du cadre légal, jurisprudence, les droits de la défense
par Jean-Marie DERMAGNE, avocat spécialisé en droit scolaire au barreau de Dinant, directeur du Service d'information et de recherche sur le droit de l'enseignement (S.I.R.D.E. – U.C.L.)

10H30 PAUSE CAFE

10H45 INEFFICACITE DES RECOURS CONTRE LES EXCLUSIONS SCOLAIRES

par Pierre COETSIER, avocat au barreau de Namur

11H15 LES PIÈGES DE L'EXCLUSION SCOLAIRE

par Philippe VIENNE, sociologue, chargé de cours à l'Université de Mons (U. Mons)

12H00 LUNCH

13H15 PRESENTATION DE LA RECHERCHE SUR LES EXCLUSIONS SCOLAIRES

par le Service Droit des Jeunes de Namur

14H00 ATELIERS / GROUPES DE DISCUSSIONS ET DE REFLEXION

15H30 POINT DE VUE DU DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL AUX DROITS DE L'ENFANT,
Bernard DE VOS

15H45 CLÔTURE DE LA JOURNEE, SYNTHÈSE ET PERSPECTIVES

par Jean BLAIRON, directeur de RTA

16H00 Drink de clôture



En collaboration avec le *Journal du droit des jeunes*
www.jdj.be



Service droit des jeunes
26 rue Godefroid
5000 Namur